

ANNEXE A

	<u>Description de fonction</u> Caporal
Objectifs	1. Effectuer les tâches d'exécution opérationnelles dans le cadre des missions de base afin de garantir le bon fonctionnement opérationnel de la zone. 2. Appliquer la politique de sécurité afin d'exécuter de manière sécurisée les opérations de secours. 3. Agir en tant que responsable d'un petit groupe afin de garantir un secours de qualité supérieure, effectif et efficace lors des interventions.
Description	Le caporal collabore avec l'équipage d'un véhicule d'incendie (autopompe multifonctionnelle, auto-échelle, etc.). Il a des missions, compétences et responsabilités relatives à l'exécution et au soutien opérationnel lié aux domaines d'activité opérationnels. En outre, il exécute des missions données par le chef des opérations et lui notifie toujours ses constatations. Il utilise ensuite le matériel standard des véhicules d'incendie, complété éventuellement des moyens nécessaires d'autres véhicules. En outre, le caporal peut être mobilisé sur le terrain en tant que dirigeant opérationnel pour un groupe de maximum 3 collaborateurs, afin de réaliser les missions opérationnelles de la manière la plus effective, efficace et surtout sécurisée possible.
Tâches-clés et domaines d'activité	<u>Finalités clés</u> 1. <u>Collaborateur opérationnel fonction de base (intervention)</u> Participer aux interventions afin de réaliser les objectifs opérationnels de la zone.

Tâches possibles (non limitatives) :

- Lutter contre les incendies et les explosions au sens le plus large du terme.
- Sauver des personnes se trouvant dans des situations dangereuses, protéger leurs biens et assurer le soutien logistique des actions de sauvetage spécialisées.
- Limiter la libération de substances nuisibles à l'environnement et en assurer le nettoyage ainsi qu'assurer le soutien logistique des équipes spécialisées lors des interventions en cas d'incident impliquant des substances dangereuses.
- Effectuer divers travaux techniques (de sauvetage) en mettant à disposition du matériel de sauvetage spécialisé dans les circonstances les plus diverses.

2. Collaborateur opérationnel (préparation)

Entretenir sa condition physique et participer à des exercices et des formations permettant d'exécuter ses tâches en toute sécurité pour lui-même, ses collègues et les personnes en détresse.

Tâches possibles (non limitatives):

- Participer à des exercices physiques, organisés par la zone.
- Participer à des exercices, formations, simulations, visites sur le terrain et formations complémentaires, axés notamment sur la connaissance du territoire de la zone.

3. Dirigeant opérationnel

Intervenir en tant que responsable sur le terrain pour un petit groupe de collaborateurs (max.3) afin de réaliser les missions opérationnelles de la zone de manière effective, efficiente et surtout la plus sécurisée possible. (exemple: ouverture de porte ; petit animal en détresse (urgent) ; destruction urgente de nids de guêpes ; libération urgente de la voie publique; interventions urgentes en cas d'intempéries et de tempêtes ; inondations et activités de pompage urgentes, nettoyage urgent de la chaussée)

Tâches possibles (non limitatives):

- Décider de la méthode de travail optimale et de l'ordre adéquat des travaux à effectuer.
- Choisir les appareils et les méthodes à utiliser, dans le cadre de la mission et des procédures opérationnelles convenues.
- Diriger et guider les collaborateurs directs au cours de l'intervention et "traduire" les instructions des supérieurs aux collaborateurs.

	• Prendre les mesures de sécurité adéquates et donner aux collaborateurs les instructions de sécurité adaptées • Participer aux briefings opérationnels.																					
Place dans l'organisation	<u>La fonction est dirigée par:</u> Un caporal est placé sous la direction hiérarchique du cadre moyen ou supérieur. <u>La fonction dirige :</u> Dans des situations opérationnelles ,le caporal dirige un groupe restreint de 1 à 3 sapeurs-pompiers (indicatif).																					
Eléments de réseau	<u>La fonction reçoit des informations de :</u> <table><tr><td>Sous-officier dirigeant</td><td>Avis oraux</td><td>Contact personnel</td></tr><tr><td></td><td>Décisions</td><td>Contact personnel, informel, mail,....</td></tr><tr><td>Officier supérieur</td><td>Décisions</td><td>Lettre, mail,...</td></tr><tr><td>Collègues</td><td>Questions orales et écrites, avis,...</td><td>Informel</td></tr></table> <u>La fonction fournit des infos à :</u> <table><tr><td>Sous-officier dirigeant</td><td>Questions orales et écrites, avis,...</td><td>Contact personnel</td></tr><tr><td>Collègues</td><td>Questions orales et écrites, avis,...</td><td>Contact personnel, informel, mail,....</td></tr><tr><td>Citoyens</td><td>Questions orales, avis,...</td><td>Contact personnel, informel, mail,....</td></tr></table>	Sous-officier dirigeant	Avis oraux	Contact personnel		Décisions	Contact personnel, informel, mail,....	Officier supérieur	Décisions	Lettre, mail,...	Collègues	Questions orales et écrites, avis,...	Informel	Sous-officier dirigeant	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel	Collègues	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....	Citoyens	Questions orales, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....
Sous-officier dirigeant	Avis oraux	Contact personnel																				
	Décisions	Contact personnel, informel, mail,....																				
Officier supérieur	Décisions	Lettre, mail,...																				
Collègues	Questions orales et écrites, avis,...	Informel																				
Sous-officier dirigeant	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel																				
Collègues	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....																				
Citoyens	Questions orales, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....																				
Autonomie	<u>La fonction peut décider de manière autonome pour les points suivants:</u> • Le choix d'une solution alternative si, en raison d'une modification imprévisible ou d'une évolution rapide de la situation, la méthode de résolution préconisée ou prévue dans la procédure est infaisable en raison d'un risque important pour sa propre sécurité. • L'interruption d'une mission opérationnelle, pour autant qu'un danger grave existe pour sa propre sécurité et qu'aucune autre solution ne soit possible pour mener à bien la mission. • Le choix d'une meilleure solution si une modification imprévisible ou une évolution rapide de la situation rend la méthode de résolution préconisée ou prévue dans la procédure moins adaptée ou si une meilleure solution se présente et si le supérieur hiérarchique n'est pas/ne peut pas être joignable à temps. • Le timing et la méthode d'exécution des tâches confiées, conformément aux instructions données par le (sous-)officier responsable et aux procédures opérationnelles.																					

Cadre et conditions de travail		• L'exécution autonome de missions individuelles limitées, en qualité d'expert. • L'exécution autonome, en tant que dirigeant opérationnel, de missions limitées avec une équipe de maximum 3 sapeurs-pompiers. La fonction doit demander l'autorisation pour • Le choix de la procédure d'engagement et les dérogations éventuelles à cette procédure lors de l'exécution de tâches opérationnelles. • Toute initiative qui ne lui est pas confiée par son supérieur ou par le règlement de travail ou d'ordre intérieur du service ou qui ne relève pas de son droit à l'initiative dans le cadre de sa mission individuelle. • Toute activité qui influence l'opérationnalité du service, sans que des règles spécifiques n'aient été convenues en ce qui concerne la garantie de l'opérationnalité au cours de cette activité.
	Place dans l'organigramme	Le caporal est une fonction de promotion au niveau du cadre de base. Il est l'exécutant au sein de l'organisation d'une équipe d'incendie et peut intervenir en tant que chef d'une équipe restreinte de sapeurs-pompiers.
	Caractéristiques spécifiques	• Prestations de temps de travail irréguliers • Travail le samedi, dimanche, les jours fériés et la nuit. • Les rappels sont possibles • Charges physiques et lourdes possibles • Charge psychologique possible
	Niveau	/
	Conditions de promotion	Cf. statut administratif et pécuniaire
	Période d'intégration	6 mois
	Diplôme	Nécessité de disposer du brevet B02

Descriptions de fonctions possibles associées au grade de Caporal en fonction de l'analyse de risques, du schéma d'organisation opérationnel et du plan de personnel opérationnel de la Zone :

Ces descriptifs sont repris aux annexes suivantes de l'arrêté ministériel du 8 octobre 2016.

Fonctions génériques	Spécificités	Supérieur Fonctionnel / Direction	Caporal Professionnel
Caporal	Grade	Supérieur Fonctionnel Evalueur	Obligatoire
Assistant Administratif DIOPS	attaché à la DIOPS	Direction des Opérations	Obligatoire
Assistant Administratif	attaché à une Direction : : ☐ affecté au poste ☐ affecté au siège social	Direction à laquelle l'agent est attaché	Optionnelle
Spécialiste opérationnel (1ère spécialité)	☐ CBRNe (RCH3) ☐ CET (chef d'intervention) ☐ USAR (chef de section) ☐ Drone ☐ ART (formation ou compétence supérieure)	Direction des Opérations	1/4 Optionnelle
Chef d'équipe sauvetage par cordes (1ère spécialité)		Direction des Opérations	
Chef des opérations de plongée (1ère spécialité)		Direction des Opérations	
Expert opérationnel (1ère spécialité)	☐ CBRNe (secrétaire CMIC, agent de mesures avancées) ☐ CET (équipier spécialisé) ☐ USAR (chef d'équipe) ☐ Drone ☐ ART (équipier spécialisé)	Direction des Opérations	

	☐ Gestion de crise : secrétaire Dir-PC-OPS ou opérateur Paragon		Optionnelle pour dispatcher, Pilote de drone et membre du poste de Soignies
Instructeur FOROP1		Direction du Développement du Capital Immatériel	Optionnelle
Assistant en prévention incendie		Direction de la Prévention	Optionnelle
Instructeur FOROP2		Direction du Développement du Capital Immatériel	Optionnelle
Expert en prévention incendie		Direction de la Prévention	Optionnelle
Spécialiste en prévention incendie		Direction de la Prévention	Optionnelle
Spécialiste opérationnel (2ème spécialité)	☐ CBRNe (RCH3)	Direction des Opérations	Optionnelle
	☐ CET (chef d'intervention)		
	☐ USAR (chef de section)		
	☐ Drone		
	☐ ART (formation ou compétence supérieure)		
Expert opérationnel (2ème spécialité)	☐ CBRNe (secrétaire CMIC, agent de mesures avancées)	Direction des Opérations	Optionnelle
	☐ CET (équipier spécialisé)		
	☐ USAR (chef d'équipe)		
	☐ Drone		
	☐ ART (équipier spécialisé)		
	☐ Gestion de crise : secrétaire Dir-PC-OPS ou opérateur Paragon		
Secouriste-ambulancier	Badge AMU	Direction des Opérations	Obligatoire sauf exemption (art 91 RT) et si pas prévu dans les conditions de nomination
	Ambulancier bariatrique	Direction des Opérations	Optionnelle

Chauffeur	APMF, AI, FF, Porte-Container,	Direction des Opérations	Obligatoire
Opérateur Pompe		Direction des Opérations	Obligatoire
Dispatcher	+opérateur Paragon	Direction des Opérations	Optionnelle
Opérateur d'auto-élévateur (échelle)		Direction des Opérations	Obligatoire
Assistant de surface (1ère spécialité)		Direction des Opérations	Porteur TAG Obligatoire sauf si l'une des autres spécialités est déjà exercée ou souhait d'exercer une autre spécialité accordé par la DIOPS en fonction PPO-SOO
Plongeur-sauveteur (1ère spécialité)		Direction des Opérations	
Grimpeur par cordes (1ère spécialité)		Direction des Opérations	
Sauveteur sauvetage par cordes (1ère spécialité)		Direction des Opérations	
Porteur TAG (1ère spécialité)		Direction des Opérations	
Assistant appui opérationnel (1ère spécialité)	☐ Opérateur engins spécifiques (Grue, Avent,...)	Direction des Opérations	Obligatoire pour les membres du poste de Soignies
	☐ CBRNe (autre que porteur TAG: laveur, déshabilleur, agent de mesure simples)		
	☐ CET (équipier)		
	☐ USAR (équipier)		
	☐ Drone		
	☐ ART (équipier)		
	☐ Gestion de crise : opérateur PC-Ops		
Assistant de surface (2ème spécialité)		Direction des Opérations	Optionnelle
Plongeur-sauveteur (2ème spécialité)		Direction des Opérations	
Grimpeur par cordes (2ème spécialité)		Direction des Opérations	
Sauveteur sauvetage par cordes (2ème spécialité)		Direction des Opérations	
Porteur TAG (2ème spécialité)		Direction des Opérations	
Assistant appui opérationnel (2ème spécialité)	☐ Opérateur engins spécifiques (Grue, Avent,...)	Direction des Opérations	

	☐ CBRNe (autre que porteur TAG: laveur, déshabilleur, agent de mesure simples)		
	☐ CET (équipier)		
	☐ USAR (équipier)		
	☐ Drone		
	☐ ART (équipier)		
	☐ Gestion de crise : opérateur PC-Ops		
Conseiller en prévention incendie		Direction de la Prévention	Optionnelle
FiST API Antenn		Bureau Provincial - Patricia Hannecart	Optionnelle
FiST API Debriefier		Bureau Provincial - Patricia Hannecart	Optionnelle
Assistant technico-logistique	attaché à une Direction : : ☐ affecté au poste ☐ affecté au siège social	Direction à laquelle l'agent est attaché	Obligatoire

Les descriptifs de fonction sont disponibles dans la rubrique “description de fonction” du site web du SPF Intérieur : <https://www.civieleveiligheid.be/fr/content/propos-du-personne>